ART. 2 N° 1420

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1420

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoes, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 59, insérer l'alinéa suivant :

« La France, porteuse de valeurs démocratiques, et humanistes, s'engage en faveur de la promotion d'une politique étrangère collective de l'Union européenne pour renforcer son rôle sur la scène internationale et contribuer à la stabilité mondiale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour le groupe "Écologiste-NUPES", une politique étrangère commune permettrait à l'UE de parler d'une seule voix et de prendre des positions fortes et unifiées sur les questions internationales. Cela renforcerait notre crédibilité stratégique et notre autorité auprès des autres acteurs mondiaux. Il s'agit notamment de se mettre en capacité d'être plus actifs dans la résolution des conflits, la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, et la gestion des crises humanitaires. Pour réaliser ces objectifs, l'UE devra toutefois surmonter ses divisions internes et renforcer ses mécanismes de prise de décision.